

2P IMMO
Société civile immobilière
Capital : 120.000 €
SIREN : 509 127 759 (RCS VANNES)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le QUATROZE AOUT**

Au 185 La Pommeraie 44390 PETIT MARS (Loire-Atlantique).

La Société dénommée 2P IMMO, Société civile immobilière au capital de 120.000,00 €, dont le siège est à SARZEAU (56370) 43 rue du Père Coudrin, identifiée au SIREN sous le numéro 509 127 759 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe DUTEIL, agissant en qualité de cogérant.
Est désigné comme secrétaire : Madame Patricia COMBEAU.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation de l'ensemble des associés (savoir Monsieur Philippe DUTEIL et Madame Patricia COMBEAU)

Total des parts présentes ou représentées : 1.200 parts sociales sur les 1.200 parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social au 185 La Pommeraie 44390 PETIT MARS (Loire-Atlantique).
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Po 96

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION UNIQUE

Transfert du siège social au 185 La Pommeraie 44390 PETIT MARS (Loire-Atlantique) à compter du 14 août 2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

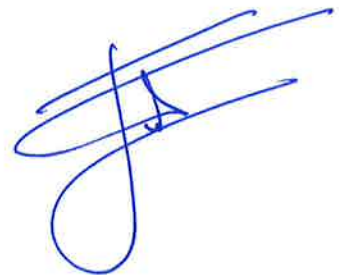
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur Philippe DUTEIL à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme - La Gérance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Duteil', enclosed within a large, loopy oval shape.A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large loop.